

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE
A/36/308
S/14506
8 juin 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-sixième session
Point 20 de la liste préliminaire^x
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Demande d'admission présentée par la République de Vanuatu à
l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, et à l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la demande d'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies, contenue dans une lettre datée du 22 mai 1981 adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de la République de Vanuatu.

* A/36/50.

ANNEXE

Lettre datée du 22 mai 1981, adressée au Secrétaire général par le
Premier Ministre de la République de Vanuatu

Au nom du Gouvernement de la République de Vanuatu et en ma qualité de Premier Ministre, j'ai l'honneur de vous informer que la République de Vanuatu, qui a accédé à l'indépendance le 30 juillet 1980, demande officiellement à devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies avec tous les droits et toutes les responsabilités que cela comporte.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir soumettre la présente demande au Conseil de sécurité, à sa prochaine séance. A cet effet, vous trouverez ci-après une déclaration faite conformément à l'article 58 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et à l'article 134 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

DECLARATION

Dans le cadre de la demande d'admission présentée par la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur, au nom de la République de Vanuatu et en ma qualité de Premier Ministre, de déclarer que la République de Vanuatu accepte les obligations prévues dans la Charte des Nations Unies et qu'elle s'engage solennellement à les remplir.

Le Premier Ministre,
(Signé) W. Hadye LINI

